

Charte de bon usage
Du système d'information des participants
Des programmes EML

(A remplir au préalable)

Tout utilisateur doit se conformer à la charte et s'engage personnellement à la respecter.
Pour ce faire, il signe l'engagement suivant :

Je soussigné (Indiquez votre nom et prénom en majuscule) :

NOM:

PRENOM :,

Utilisateur du réseau d'emlyon business school,

Participant au Programme :

Année :

Déclare avoir pris connaissance de la Charte de bon usage du système d'information d'EML.

Ecully, le

Signature de la Charte précédée de la mention :
« Lu et approuvé »



Charte de bon usage Du système d'information d'EML

La Direction des Ressources Digitales met à votre disposition un système et des outils performants. Au-delà des chartes de bon usage, le sens des responsabilités, l'implication de chacun dans le respect des règles de sécurité informatique permettra de préserver cet espace extraordinaire de liberté.

Le réseau informatique d'emlyon **business school** (y compris les résidences étudiantes) est un réseau professionnel à usage pédagogique. Dans ce cadre, certaines ressources ou applications ne sont pas disponibles pour des raisons de sécurité.

Date : Septembre 2017

CHAPITRE 1 : PRINCIPES GENERAUX

Article 1 : Domaine d'application

Les règles et obligations définies dans cette charte s'appliquent à tous les participants des Programmes diplômants EML : Executive MBA et International Executive MBA, PGM, AMP, VAE PGM, VAE EMBA, IMM, DBA.

Article 2 : Condition d'accès

emlyon business school donne la possibilité à tout participant inscrit à un programme de disposer d'un accès au réseau et à des ressources informatiques. Le droit d'accès est cependant subordonné à la délivrance d'un identifiant utilisateur et d'un mot de passe et à l'acceptation de l'ensemble des termes du présent document. Une charte non signée entraîne la suspension du compte. Le droit d'accès aux ressources informatiques de l'école est personnel et reste provisoire.

Article 3 : Règle de non-divulgaration - Responsabilité de l'utilisateur

Tout couple login / mot de passe est personnel, confidentiel et inaccessibles. Il ne doit en aucun cas être divulgué à un tiers, même pour un prêt temporaire. Il est rappelé que tout utilisateur est responsable de la pérennité de ses fichiers et de l'intégrité de son espace de travail.

Il s'engage à ne pas mettre à la disposition d'utilisateurs non référencés sur le réseau de l'école un accès notamment au moyen des matériels dont il a la responsabilité ou l'usage.

CHAPITRE 2 : USAGES et SECURITES

Article 4 : Respect de la réglementation globale

Tout utilisateur se doit de respecter la loi en vigueur, notamment celle en rapport avec la sécurité informatique, particulièrement l'article 462-2, relatif aux intrusions informatiques et la loi n°85-660, relative à la propriété intellectuelle.

Article 5 : Engagement de vigilance

Tout utilisateur s'engage à signaler les tentatives de violation de son compte dès qu'il en aura connaissance. La non-observation de cet article entraînera la fermeture du compte incriminé sur demande de la Direction des responsables d'emlyon business school. Les poursuites pénales prévues par la loi (article 462-8) pourront être engagées.

Article 6 : Période de validité du compte et de l'adresse mail

L'adresse mail est redirigée automatiquement vers l'adresse personnelle ou professionnelle défini par le participant au début du programme.

Le compte et l'adresse mail sont conservés pour les participants diplômés à l'issue du programme. Pour les participants non diplômés leur compte et adresse mail seront supprimés 3 mois après la fin du programme.

Article 7 : Equipements Mutualisés ou dysfonctionnement logiciel

En cas d'incident matériel (panne) dans les salles de cours et de libre-service, les demandes devront être adressées au ScoPe.

Durant les horaires de cours, les salles de cours utilisées par des enseignants sont réservées aux cours pour lesquels elles sont prévues.

Les ressources telles que l'espace disque sur les serveurs, les imprimantes, les licences de logiciels sont partagées par de nombreux utilisateurs.

Chacun doit veiller à une utilisation raisonnable de ces ressources.

Toute dégradation des ressources informatiques mises à sa disposition fera l'objet d'une sanction individuelle dans la mesure où l'auteur aura pu être formellement identifié.

Article 8 : Règles générales autour de la messagerie.

En tant que participant(e) aux Programmes EML d'emlyon business school, nous vous offrons la possibilité de disposer et d'utiliser une adresse électronique de notre institution

Cette adresse se présente sous la forme prenom.nom@edu.executive.em-lyon.com

Son fonctionnement repose sur le principe de la redirection des mails entrants.

Ainsi, lorsqu'un interlocuteur envoie un message sur votre mail emlyon business school, ce dernier est automatiquement redirigé vers l'adresse électronique personnelle ou professionnelle que vous aurez choisie.

L'envoi de messages répétés est interdit. L'envoi de messages vers un nombre important de destinataires ne

doit se faire que dans des cas de nécessité absolue.

Nous signalons que les courriers électroniques sont enregistrés et qu'ils pourront être contrôlés et utilisés comme moyen de preuve dans une procédure disciplinaire.

La messagerie emlyon business school n'a pas vocation à être un support d'annonces commerciales et encore moins de vente.

Article 9 : Respect de l'éthique du réseau Internet emlyon business school

Tout utilisateur s'engage à respecter l'éthique du réseau Internet. Il est rappelé que se faire passer pour une autre personne, envoyer un message anonyme, utiliser une adresse IP non autorisée ou tenter de se substituer à une machine est strictement illicite. L'usage de la boîte aux lettres d'autrui est formellement interdit. Toute utilisation commerciale ou de propagande, à partir de machines connectées au réseau de l'école, quel que soit le mode de connexion, est strictement interdite.

La Direction des Ressources Digitales vous informe que les connexions au réseau Internet, depuis l'école, ne sont pas anonymes et sont soumises à des règles de filtrage afin de respecter nos engagements de bon usage envers notre fournisseur d'Accès.

Ces règles sont les suivantes:

- blocage sans exception de l'accès à des sites condamnables par la loi:

- Pornographie, obscène/mauvais goût
- Activité criminelle
- Anonymiseurs
- Drogue/illicite
- Jeux d'argent
- violence, terrorisme, révisionnisme, haine, discrimination
- virus, logiciel espion/de publicité, Hameçonnage, codes malicieux
- Téléchargement Illégal

- blocage sans exception de l'accès à des sites permettant de contourner les règles de sécurité :

- Proxies – Redirector

La Direction des Ressources Digitales vous informe qu'un volume de téléchargement excessif constaté a posteriori pourra faire l'objet d'une sanction précisée dans l'article 12.

Par ailleurs, l'ensemble du trafic internet est soumis à des enregistrements, qui pourront être transmis en cas d'enquête judiciaire.

Article 10 : Restrictions techniques sur le réseau emlyon business school

Seuls fonctionnent les protocoles suivants :

- Http
- Https
- Flux de messagerie (instantanés ou non) pop, imap, smtps à l'exception de smtp
- Ftp
- VPN

Article 11 : Informatique et liberté

La création de tout fichier contenant des informations nominatives doit faire l'objet d'une demande préalable auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Tous les fichiers gérés par la Direction générale, la Direction des RH, la Direction financière et La Direction des Ressources Digitales ont fait l'objet d'une déclaration à la CNIL.

Article 12 : Sanctions prévues

Le non-respect des règles citées dans ces articles pourra faire l'objet d'une suppression temporaire ou définitive de la boîte aux lettres de son auteur, sur demande du responsable du programme après information de la Direction des Ressources Digitales

Toute utilisation faite en violation des principes exprimés dans cette charte et portant préjudice à d'autres personnes, à l'Institution ou à d'autres Institutions peut, suivant son degré de gravité, entraîner une sanction disciplinaire sans préjuger d'autres sanctions de type pénal liées aux dispositions légales référencées ci-dessous.

- Loi n° 78.17 du 06/01/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.
- Loi n° 85660 du 03/07/85, titre 5, articles 45 à 51 sur les droits d'auteur (logiciels) et le code de la propriété intellectuelle.
- Loi n° 8819 du 05/01/88, articles 323.1 et 323.7, relative à la fraude informatique.

- Loi n° 901170 du 29/12/90 concernant la cryptographie et la réglementation des télécommunications.
Cette loi est complétée par la loi n° 96659 du 26/07/96, article 17 (qui modifie l'article 28 de la loi n° 901170).
- Décret d'application n° 98101 du 24/09/98, qui définit les conditions dans lesquelles sont souscrites les déclarations et accordées les autorisations concernant les moyens et prestations de cryptographie.
 - Décret d'application n° 98206 du 23/03/98 (catégories de moyens et de prestations de cryptographie).
 - Décret d'application n° 98207 du 23/03/98 (catégories de moyens et de prestations de cryptographie pour lesquels la déclaration préalable se substitue à l'autorisation).

Dans les 2 cas, les sanctions seront définies avec le responsable du programme dans le cadre du règlement intérieur du dit programme. Suivant la gravité de l'infraction à cette charte, **emlyon business school**, par l'intermédiaire de son Directeur Général, pourra engager toute poursuite qu'elle jugera nécessaire.

Echelle des sanctions :

Compte suspendu* pendant 1 semaine si l'utilisateur :

- Utilise de manière intempestive les listes de distribution
- Est constaté que le téléchargement est abusif et répété

Compte suspendu* pendant 2 semaines si l'utilisateur

- Est à l'origine d'un message jugé abusif adressé à un large public (1 mois en cas de récidive).

Compte suspendu* 1 mois et plus si l'utilisateur :

- Est surpris à pirater le compte d'autres utilisateurs
- Est surpris à échanger des fichiers ou messages à caractère pédophile devra faire l'objet d'une déclaration judiciaire
- Est surpris à échanger des fichiers ou messages à caractère pornographique.
- Est à l'origine de dégradations logicielles ou matérielles graves sur le Système d'Information

*La messagerie et le compte **emlyon business school** étant liés, la suspension du compte entraîne l'impossibilité de connexion aux ressources informatiques dont la messagerie et les plates formes pédagogiques.